



# Les Baudets

## BULLETIN D'INFORMATIONS DE MONTHENAULT

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**1 Avril 2019**

Etaients présents : DRUET Pierrette, HARANT Jacques, HARDY Jean-Claude, RENARD Nadia, ALVES DE OLIVEIRA Françoise, BOURDIN Didier, JACQUES Frédéric, DECOUZ Henrik, MAIZY Daniel.

Absents excusés : BOURDIN Danièle pouvoir à ALVES DE OLIVEIRA Françoise.

DE BISSCHOP Laurent.

#### **I) Demande de subvention :**

Demande de subvention Ecole des deux Vallées à Chamouille :

Mme le Maire donne lecture du courrier des enseignantes des classes de CP et CP/CE1 de l'école des deux Vallées à Chamouille qui sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 30 € (montant donné pour chaque élève par la communauté de communes du Chemin des Dames. La Communauté d'agglomération du Pays de Laon n'a pas retenu cette compétence et ne verse donc pas de subvention) en vue d'une sortie de classe de découvertes au CPIE de Merlieux du 20 au 24 mai 2019. Trois enfants sont concernés pour la commune.

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 €, à l'école des deux Vallées de Chamouille pour la classe découvertes de Merlieux du 20 au 24 mai 2019.

#### **II) Compte administratif 2018 :**

M. HARANT Jacques prend la présidence de la séance.

M. Jacques HARANT, maire-adjoint, présente le compte administratif 2018 qui se répartit comme suit :

En FONCTIONNEMENT:

Dépenses	:	96 620,86 €
Recettes	:	99 957,26 €
Résultat de l'exercice:		3 336,40 €
Résultat antérieur (002):		10 205,76 €
RESULTAT CUMULE (31/12/18):		13 542,16 €

#### REDACTION

Jacques HARANT

31, rue du Lac

02860 MONTHENAULT

En INVESTISSEMENT:

Dépenses	:	4 492,67 €
Recettes	:	5 439,56 €
Résultat de l'exercice :		946,89 €
Résultat antérieur :		- 2 348,66 €
RESULTAT CUMULE (31/12/18):		- 1 401,77 €
Reste à réaliser en dépenses :		113 602,00 €
Reste à réaliser en recettes :		108 616,00 €
Besoin de financement sur reste à réaliser :		4 986,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL :		- 6 387,77 €

Mme le Maire sort de la salle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2018 de la commune.

Mme le maire reprend la présidence de la séance.

**I) Compte de gestion 2018 :**

Mme le Maire présente le compte de gestion 2018 établi par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018 de la commune établi par le receveur municipal.

**II) Affectation des résultats 2018 :**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, constate que le dit compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT:

Dépenses	:	96 620,86 €
Recettes	:	99 957,26 €
Résultat de l'exercice:		3 336,40 €
Résultat antérieur (002):		10 205,76 €
RESULTAT CUMULE (31/12/18):		13 542,16 €

En INVESTISSEMENT:

Dépenses	:	4 492,67 €
Recettes	:	5 439,56 €
Résultat de l'exercice	:	946,89 €
Résultat antérieur	:	- 2 348,66 €
RESULTAT CUMULE (31/12/18):		- 1 401,77 €
Reste à réaliser en dépenses	:	113 602,00 €
Reste à réaliser en recettes	:	108 616,00 €
Besoin de financement sur reste à réaliser	:	4 986,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL :		- 6 387,77 €

considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

**C/ R002 (résultat de fonctionnement reporté) :** 7 154,39 €

**C/1068 (excédent de fonctionnement capitalisé):** 6 387,77 €

**III) Taxes directes locales 2019 :**

Mme le maire sollicite le conseil municipal sur l'augmentation ou non des taux des taxes directes locales pour 2019.

**Il est proposé de ne pas augmenter les TAXES.**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de maintenir les taux comme suit, pour l'année 2019 :

- \* Taux de taxe d'habitation : 17,39 %
- \* Taux de taxe sur le foncier bâti : 14,76 %
- \* Taux de taxe sur le foncier non bâti : 28,27%

#### **IV) Budget primitif 2019 :**

##### Provisions :

Mme le Maire propose de constituer une nouvelle provision pour risques et charges d'un montant de 1 500 €. Elle explique que suite à la reprise des provisions sur le budget 2019, le montant global des provisions s'élève à 6 381 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de provisionner un montant de 1 500 €.

Cette provision sera inscrite au C/681 Chapitre 68 du budget communal 2019.

##### Budget primitif 2019 :

Madame le Maire présente le budget primitif 2019. Il est proposé de le voter par chapitre.

Le budget se répartit comme suit :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

En Dépenses : 121 807 €

En Recettes : 121 807 €

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

En Dépenses : 124 800 €

En Recettes : 124 800 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 de la commune.

#### **V) Questions diverses :**

\* Mme DRUET explique qu'elle profitera des élections européennes pour demander l'avis des habitants sur le projet de la fusion des communes Monthenault-Chamouille.